

Communiqué du Bureau National de l'UPF du 1er décembre 2016

*Voici dans son intégralité le communiqué du Bureau National de l'UPF concernant la **décision de François Hollande de ne pas être candidat à l'élection présidentielle***

:

François Hollande renonce ce soir à se représenter à la présidence de la République.

Cette annonce est un coup de théâtre à plusieurs titres.

Au plan symbolique d'abord, puisque c'est une grande première sous la Vème République qu'un président en exercice n'assume pas son bilan devant les Français au terme de son mandat. Le moment est donc solennel et comptera dans l'histoire politique de notre pays.

Au plan politique ensuite, car derrière le discours empreint de dignité se cache un terrible aveu d'échec. Un quinquennat pour rien, tel est bien la réalité du bilan de ces cinq ans. Il est celui des occasions ratées ; des erreurs accumulées et des renoncements multiples.

C'est aussi la preuve de l'impuissance du chef de l'Etat face aux divisions de la gauche qui explose sous les yeux des Français depuis de nombreux mois avec la répétition de revers électoraux ; les multiples défections du gouvernement (Montebourg, Taubira, Macron) ou encore les députés qui ont ouvertement critiqué le gouvernement lors de la loi Travail...

Au lendemain de la primaire de la droite qui a vu les éliminations de Sarkozy et Juppé et au soir de l'abandon piteux en rase campagne de François Hollande, la présidentielle est plus que jamais ouverte. Les Français ne voulaient plus des sortants. Ils seront exaucés. Il y aura un nouveau président dans 6 mois. De ce jeu rebattu, qui sortira du chapeau ? les sondages ne sont plus fiables, la volatilité des électeurs étant très forte ; le candidat qui sera choisi lors des primaires socialistes devra affronter Mélenchon sur sa gauche et Macron sur sa droite ; le programme ultra-libéral de François Fillon commence sérieusement à inquiéter... les incertitudes sont légions.

La France tournera donc une page en mai prochain. Il s'agira de ne pas se tromper. Notre pays ne peut pas se permettre de perdre cinq années supplémentaires en immobilisme ou en divisions stériles.